



Erreur prelevement en ma faveur

Par **mirabelle56**, le **08/12/2012 à 12:20**

[fluo]bonjour[/fluo] j' ai passé une commande sur internet pour 2 objets et la société s'est trompée sur le montant à me prélever. le numéro de carte était un numéro virtuel et n'est utilisable qu'une fois. ils me réclament la somme non perçue et m'ont dit qu' un des prélèvements avait été refusé par ma banque alors que la commande devait être payée en une seule fois, qui plus est le montant prélevé ne correspond à aucun des objets commandés. bref, je viens de recevoir un 3 ème courrier en lettre simple, qui cette fois me menace de poursuites judiciaires. je n'ai pas l'intention de payer mais est ce que je risque des frais supplémentaires si leur menace est mise à exécution? en sachant que la facture reçue lors de la livraison du colis indique bien: reste à payer:0 euro.[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **08/12/2012 à 13:36**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse pour nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)